

Le service environnement vous conseille et est amené à réaliser des contrôles sur vos branchements au réseau collectif.

Leur rôle est de s'assurer :

- de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales en partie privative
- de la conformité des branchements eaux usées.

Les objectifs consistent à protéger l'environnement en séparant les eaux usées des eaux pluviales et à préserver le système de traitement des eaux usées.

## La Participation pour l'Assainissement Collectif



Cette participation, décrite à l'article L-1331-7 du code de la Santé Publique, est exigible à tout propriétaire qui réalise une construction ou une extension raccordable ou déjà raccordée au réseau d'assainissement. Une délibération de la collectivité détermine les conditions de perception de cette participation.

**Pour 2021, le montant de la PAC est fixé à 730,45€.**

Ce montant est revu chaque année.

## Raccordement au réseau d'assainissement



Pour tout raccordement sur le réseau d'assainissement de la Communauté d'Agglomération, dans le cadre d'un permis de construire ou d'un branchement, une autorisation est nécessaire. Les travaux ne pourront pas commencer avant la validation technique du projet par le service Environnement.

Nous vous invitons à remplir le [formulaire de demande de raccordement](#) ou bien de remplir le formulaire ci-dessous au moins deux mois avant le début des travaux.

## Certificat de conformité



Dans le cadre des ventes immobilières, la plupart des notaires demandent de présenter un certificat de conformité en assainissement. La Communauté d'Agglomération délivre ce document sous certaines conditions :

- Prendre préalablement un rendez-vous (2 à 3 mois avant la vente) avec un [diagnostiqueur référencé](#) qui réalise des diagnostics assainissement sur le territoire de l'agglomération (cf. liste des diagnostiqueurs certifiés qualité par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine).
- Une fois le contrôle des installations effectué, le professionnel envoie aux services de la Communauté d'Agglomération un rapport de diagnostic.
- Au regard du rapport de diagnostic, et des réseaux communautaires exutoires, la Communauté d'Agglomération établit un certificat de conformité ou de non-conformité. Ce résultat vous est adressé par courrier.

Il faut compter environ 1 mois de délai d'instruction pour l'étude des diagnostics en assainissement.

## TÉLÉCHARGER



Demande d'autorisation de raccordement aux réseaux d'assainissement communautaires

PDF - 1,6 Mo

### Demande d'autorisation de raccordement au réseau d'assainissement public

Je soussigné(e), (nom et prénom) *(obligatoire)*

Agissant en qualité de

Si mandataire, joindre une procuration

Choose File No file selected

Demeurant au *(obligatoire)*

Téléphone *(obligatoire)*

Votre courriel *(obligatoire)*

DEMANDE L'AUTORISATION DE RACCORDER AUX RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE (CAMVS), LES EAUX SUIVANTES:

- Eaux usées (eaux ménagères et eaux vannes uniquement)

**PROVENANT DE L'IMMEUBLE : (obligatoire)**

- Construction neuve
- Construction existante
- Local artisanal
- Commerce
- Autres à préciser

**Numéro de permis**

**Date de construction**

**Autres à préciser**

**Sis à l'adresse suivante**

**Référence cadastrale**

**Coordonnées de l'entrepreneur devant exécuter les travaux de raccordement**

**Nom de l'entrepreneur**

**Adresse de l'entrepreneur**

**N° de téléphone de l'entrepreneur**

**Date présumée des travaux**

**Autre**

**Remarques particulières**

## Documents à transmettre

**Un plan de masse de la construction/habitation avec le cheminement des canalisations sous le terrain, l'emplacement précis de la boîte de branchement en limite de propriété avec profondeur, la nature, le diamètre et le linéaire de la canalisation du futur** *(obligatoire)*

No file selected

**Un plan de coupe (profil en long)** *(obligatoire)*

No file selected

**Un descriptif des travaux projetés** *(obligatoire)*

No file selected

Je m'engage à

- fournir au service Environnement les documents demandés ;
- prendre connaissance du règlement du service public d'assainissement de la CAMVS et à m'y conformer en tous points ;
- exécuter les travaux selon les règles de l'art et les prescriptions jointes ;
- faire réaliser les travaux par une entreprise possédant les qualifications travaux publics en matière d'assainissement et de travaux routiers (carte professionnelle FNTP) ;
- faire les contrôles de réception des travaux de réalisation de la partie privée des branchements particuliers (plaquettes AESN) ;
- contacter dès la fin des travaux, le service Environnement, afin de vérifier la conformité du raccordement ;

Je m'engage également à signaler à la CAMVS tout changement d'activité susceptible de modifier la qualité des déversements vers le réseau public d'assainissement

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation. *(obligatoire)*

**Vérification anti-spam** *(obligatoire)*


Cochez la case "Je ne suis pas un robot"

*Étape suivante*




## **PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT** **SERVICE ASSAINISSEMENT**

297, rue Rousseau Vaudran - CS 30187  
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex

 [0164792525](tel:0164792525)

 [Courriel](#)

 [Voir la fiche](#)



## **COMMUNAUTÉ** **D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL** **DE SEINE**

297, rue Rousseau Vaudran CS  
30187  
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex  
01 64 79 25 25

HORAIRES :  
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30